

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
7 AOÛT 2017**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 7 août 2017 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard et Denis Chartier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Gilles Gauthier qui est à l'extérieur pour des vacances.

2017-08-03

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé.

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 288 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

**(DISPENSE)**

2017-08-04

**Dispense de la lecture des procès-verbaux de l'assemblée du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2017**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux de l'assemblée du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2017 ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 2 août 2017 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2017-08-05

**Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2017**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** les procès-verbaux de l'assemblée du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2017 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- Du conseil municipal de la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est, nous sollicitant afin de les aider financièrement dans leur défense auprès de la compagnie Pétrolière Gastem qui leur réclame 1,5 million.
- De l'Équipe de Rues principales nous invitant à leur 30<sup>e</sup> colloque sous le thème « La Grande séduction : à l'ère du marketing territorial », le mercredi 27 septembre prochain à l'Hôtel Château Laurier de Québec.
- De monsieur Gilles Devault, président de la corporation des fêtes du 350<sup>e</sup> de Sainte-Anne-de-la-Pérade, nous invitant au dévoilement du circuit Découvertes historiques par une cérémonie protocolaire le samedi 19 août prochain à 12h30.

**INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

**Proposition d'entente intermunicipale en lien avec la répartition des frais d'entretien du rang Ste-Marguerite**

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes nous informe qu'ils ont pris connaissance de notre proposition d'entente transmise en juin dernier et qu'ils travaillent sur le dossier afin de valider la répartition.

**Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier concernant notre demande d'autorisation pour l'installation d'une conduite pluviale**

La Commission nous informe que l'UPA et la MRC devront leur transmettre leur recommandation dans ce dossier, et ce dans un délai de 45 jours, afin que la Commission poursuive le traitement de ce dossier.

(COMMISSION)

**Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier concernant la demande d'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) en lien avec les futurs travaux du pont situé sur le rang Saint-Félix**

La Commission nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation du MTMDET, et que celle-ci sera traitée dans les prochaines semaines.

**Offre de complément de protection d'assurance concernant une couverture pollution**

Monsieur Pierre Gélinas, courtier en assurance de dommage de la firme PMA assurances, nous offre la possibilité d'adhérer à une protection pollution pour les lieux appartenant à la municipalité et aussi la pollution pour les dommages aux tiers, et ce, pour un montant de ±4 000\$/année, taxes en sus et d'une franchise de 5 000\$.

**Subvention-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017**

Le 21 juillet dernier, suite à la recommandation de notre député, monsieur Pierre-Michel Auger, monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, nous a informés qu'il nous accordait une aide financière de 15 000\$ pour des travaux d'amélioration du rang 2 Nord, rang 2 Sud, Chemin du Barrage, rang Haut et Bas-de-la-Grande Ligne. Les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 16 février 2018.

**MRC des Chenaux, adoption du règlement numéro 2017-101 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

Le 28 juin dernier, monsieur Pierre St-Onge, ancien directeur général de la MRC des Chenaux, maintenant à la retraite, nous a informé d'une nouvelle modification du schéma d'aménagement et de développement afin de répondre à la croissance résidentielle dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Maurice. Ainsi, un nouveau secteur d'une soixantaine de terrains résidentiels sera aménagé sur une partie des lots 4 768 753 et 3 995 456.

**Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire(MAMOT), modification apporter au règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux**

Le 19 juillet dernier, monsieur Jocelyn Savoie, directeur général des politiques du MAMOT, nous a informés par courriel qu'à compter de la première semaine de septembre le règlement modifiant le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux sera applicable.

**Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) en lien avec les futurs travaux du rang Saint-Félix dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local, Volet-Redressement des infrastructures routières locales**

Le 10 juillet dernier, monsieur André G Bernier, directeur du MTMDET, nous demande de leur fournir le bordereau de soumission signé du plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation des plans et devis et de leur fournir la résolution du conseil octroyant le contrat ainsi que le mode de paiement.

**(PROGRAMME)**

**Programme de récupération hors foyer de Éco Entreprise Québec (EEQ), Aires publiques municipales**

Monsieur Mathieu Guillemette, directeur, service aux municipalités de EEQ, nous remercie pour la transmission des photos des ilots de récupération installés et nous joint un chèque au montant de 712,50\$, correspondant au paiement final dans le cadre de ce projet.

**Formulaire à l'usage de l'eau potable**

Le 27 juin 2017, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2016. De plus, en date du 24 juillet 2017, nous avons reçu du MAMOT, l'approbation de notre Formulaire de l'usage de l'eau potable 2016.

**Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire(MAMOT), autorisation du sous-ministre**

Le 26 juillet dernier, monsieur Marc Croteau, sous-ministre du MAMOT, répond favorablement à la demande de la municipalité, l'autorisant à octroyer le contrat à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. et madame Catherine Leblanc, de la direction générale des opérations régionales, précise le 27 juillet dernier dans un courriel que la municipalité pourra octroyer le contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour l'utilisation de l'enrobé bitumineux tiède flexible de haute performance de type Flextech dans le cadre des travaux de reconstruction du Chemin du Barrage et d'un tronçon du rang Haut-de-la-Grande-Ligne.

**Entente de couverture incendie de Saint-Narcisse et le Service de sécurité incendie de Shawinigan**

Le 25 juillet dernier monsieur François Lelièvre, M.Adm. GSI, TPI de la ville de Shawinigan, nous informe que nous devons actualiser les modalités d'entente intermunicipale en lien avec les services offerts par le service incendie de la ville de Shawinigan. De plus il nous informe que nous devons attirer une personne responsable pour regarder les modalités du reconditionnement. Une réponse est attendue avant le 11 août prochain, sans quoi la ville de Shawinigan considèrera que nous ne voulons plus poursuivre l'entente.

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)**

Dans une correspondance, datée du 28 juillet 2017, madame Marie-Claude Théberge, directrice générale du MDDELCC, nous demande des renseignements supplémentaires à l'égard de notre règlement numéro 2017-03-529, déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, et ce, afin que le ministre puisse donner son approbation à notre demande.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 3 juillet dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

**(PRISE)**

## **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Monsieur Philippe Cloutier, demande au conseil à quoi correspond la dépense de 125\$ pour un chat errant. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général explique à l'assemblée que c'est une nouvelle procédure de la SPA, mais qu'il y a lieu d'y avoir de l'information supplémentaire sur cette nouvelle tarification. Monsieur Guy Veillette, maire, avec l'appui des membres du conseil demande à monsieur Bourassa de ne pas payer cette facture de 125\$. Monsieur Philippe Cloutier demande au conseil pourquoi nous n'encourageons pas nos entreprises locales pour l'achat des fleurs. Monsieur Guy Veillette, maire, explique que nos entreprises n'ont pas toujours les produits demandés.

### 2017-08-06 **Adoption des comptes**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'août 2017 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

### 2017-08-07 **Réclamation concernant le manque d'eau dans le réseau d'aqueduc municipal**

**ATTENDU** que le premier juin dernier le réservoir de la municipalité s'est complètement vidé suite à un bris d'une conduite principale;

**ATTENDU** que suite à ce manque d'eau le Centre d'Accueil de Saint-Narcisse a été dans l'obligation de se procurer via un fournisseur plusieurs 18 litres d'eau afin d'assurer ses services alimentaires et autres auprès de sa clientèle;

**ATTENDU** que le 2 juin l'avis d'ébullition n'avait pas été levé, le Centre d'Accueil de Saint-Narcisse a dû faire l'achat d'une autre quantité de 18 litres d'eau afin d'assurer ses services de fin de semaine;

**ATTENDU** que le Centre d'Accueil de Saint-Narcisse nous a fourni les deux factures pour l'achat des 18 litres d'eau;

**ATTENDU** que le Centre d'accueil de Saint-Narcisse ne peut se permettre de travailler avec de l'eau non potable pour sa clientèle;

**À CES CAUSES**, il est proposé par  
Appuyé par  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** le conseil accepte de défrayer un montant de 135\$ au Centre d'Accueil de Saint-Narcisse afin de rembourser les 18 litres d'eau achetés par le Centre d'Accueil tel que demandé par celui-ci.

Pas adoptée.

Abstention Madame Mireille Paquin, conseillère, indique au maire et aux autres membres du conseil qu'elle se retire de la table du conseil pour ne pas participer aux discussions et décisions concernant les deux prochains points, cette dernière étant directrice de l'Office municipal d'habitation et organisatrice des mercredis de l'Agora.

2017-08-08 **Adoption des prévisions budgétaires 2017 révisées de l'OMH**

**ATTENDU** le dépôt d'une révision budgétaire de l'Office Municipal d'Habitation (O.M.H.) de Saint-Narcisse pour l'exercice financier 2017;

**ATTENDU** que les nouvelles prévisions budgétaires montrent un déficit d'exploitation anticipé de 59 352\$ pour l'année 2017 et que 10% du déficit d'opération doit être assumé par la municipalité;

**ATTENDU** que le conseil municipal a autorisé le versement de sa contribution financière pour l'année 2017 à l'OMH échelonnée en deux versements et qu'un premier versement au montant de 3 308\$ a déjà été effectué;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse approuve les nouvelles prévisions budgétaires soumises par la SHQ pour l'OMH de Saint-Narcisse pour son exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 et, conséquemment, ajuste sa contribution au nouveau déficit anticipé au montant de 59 352\$;

**QUE** le conseil municipal accepte de modifier sa contribution financière pour l'année 2017 à l'OMH afin de refléter la révision budgétaire déposée le 22 juin dernier et qu'un montant de 3 627\$ représentant le deuxième versement sera effectué vers la mi-octobre pour l'exercice financier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2016-08-09 **Contribution de la municipalité pour Les mercredis de l'Agora Desjardins et Rendez-vous des arts**

**ATTENDU** que le comité culturel de notre municipalité a déposé sa programmation et a débuté les spectacles des mercredis de l'Agora Desjardins le 28 juin dernier et qui s'échelonneront jusqu'au 23 août prochain;

**ATTENDU** que le comité culturel a sollicité des commanditaires les invitant à parrainer des spectacles;

**ATTENDU** que ledit comité sollicite également la contribution financière de la municipalité pour un montant de 800\$ afin d'assurer le succès de sa programmation, et tout comme par les années précédentes, présenter dix spectacles qui sont et seront offerts gratuitement à la population;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** le conseil accepte de verser un montant de 800\$ pour l'ensemble des spectacles des mercredis de l'Agora pour la saison 2017 qui a débuté le 28 juin dernier à l'Agora Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

La conseillère mentionnée en abstention revient à la table du conseil pour participer à la poursuite de la rencontre.

2017-08-10

**Décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure de madame Lucille Dauphinais et de monsieur Daniel Massicotte**

**ATTENDU** la nature de la demande de madame Lucille Dauphinais et de monsieur Daniel Massicotte, afin de leur permettre de construire une deuxième remise à leur résidence principale ;

**ATTENDU** la superficie de la remise existante est de 100 pieds carrés et que la seconde remise aura une superficie de 120 pieds carrés ;

**ATTENDU** que la deuxième remise permettra l'entreposage de leur moto et motoneige, puisque la remise actuellement en place est pour l'entreposage des articles de jardins;

**ATTENDU** que le coefficient d'emprise au sol des bâtiments demandé est de 23%;

**ATTENDU** que cette modification contrevient à l'article 8.1 du règlement de zonage 2009-05-438 qui nous réfère à la grille de spécifications dont le coefficient d'emprise au sol des bâtiments reliés à un usage résidentiel est de 20%;

**ATTENDU** que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 550, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de madame Lucille Dauphinais et de monsieur Daniel Massicotte tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2017-08-11

**Homologation du mandat à la firme Environnement MCM inc. pour une analyse de débit et la mise en place d'un débit mètre et enregistreur**

**ATTENDU** que la municipalité intercepte dans son réseau d'égout unitaire actuel une grande quantité d'eau provenant des champs agricole;

**ATTENDU** qu'une étude démontrant les débits théoriques provenant du champ agricole situé en arrière lot de la rue Saint-François-Xavier, a déjà été réalisé par la firme Stantec inc., mais que cette étude ne convient pas au ministère du Développement durable et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), afin de nous autoriser tout ajout de débit dans le réseau d'égout unitaire, domestique ou pseudo-domestique;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que le MDDELCC désire obtenir les débits réels provenant du champ agricole;

**ATTENDU** que cette étude est nécessaire et complémentaire à l'étude des mesures compensatoires déjà réalisée par la firme Stantec inc., et ce, pour nos futurs prolongements de réseau d'égout sanitaire qui servira à déterminer combien de résidences supplémentaires la municipalité pourra raccorder;

**ATTENDU** qu'afin de répondre à la demande du MDDELCC, d'installer pour une période d'une année un débit mètre enregistreur de données à la conduite de 600 millimètres provenant du champ agricole, la municipalité a demandé à la firme Environnement MCM de procéder;

**ATTENDU** que la firme Environnement MCM inc. a déjà commencé les travaux de mesures de débits, afin de compiler les débits en période estivale et de faire progresser le dossier plus rapidement;

**ATTENDU** que les coûts pour la préparation, la mise en place des équipements, l'équipement, les visites et la compilation des données sont de 14 072,00\$, taxes sus;

**ATTENDU** que les coûts reliés à cette étude sont admissibles au Programme du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le conseil homologue le mandat à la firme Environnement MCM inc. au montant de 14 072,00\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2017-08-12

**Mandat à la firme EXP inc. pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux pour notre projet de reconstruction du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, et du rang Haut-de-la-Grande-Ligne dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018(TECO 2014-2018)**

**ATTENDU** que la municipalité entreprendra au cours du mois d'août des travaux de reconstruction du Chemin du Barrage et du rang Haut-de-la-Grande-Ligne;

**ATTENDU** que dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017 la municipalité doit recevoir un avis de conformité des travaux réalisés par un ingénieur;

**ATTENDU** que la firme EXP inc. a les compétences nécessaires pour ce type de mandat;

**ATTENDU** que la soumission soumise par la firme EXP inc. consiste à :

- la vérification préalable des certificats de conformité des matériaux granulaires et des formules de mélanges d'enrobé bitumineux;

**(L'AUDIT)**



- l'audit des processus à l'usine d'enrobé et échantillonnage du bitume. Les échantillons de bitume seront conservés pendant 1 an après les travaux, pour essai si problème encouru avec le mélange durant la première année;
- la vérification de la compacité et échantillonnage des matériaux granulaires pour le remblai de chaque couche des fondations;
- l'essai de laboratoire sur les matériaux granulaires et les enrobés bitumineux;
- émettre des recommandations techniques au besoin en cours de projet;
- la rédaction d'un rapport final suite au contrôle qualitatif et d'émettre un avis de conformité des travaux.

**ATTENDU** l'offre reçue à taux horaires de la firme EXP inc., estimés à 21 624,00\$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil accepte l'offre de la firme EXP inc. au montant estimé à taux horaires de 21 624,00\$ taxes en sus, pour la réalisation du mandat de surveillance du Chemin du Barrage et du rang Haut-de-la-Grande-Ligne, travaux cités au préambule des présentes, conformément à l'offre de services déposée par la firme EXP inc. en date du 31 juillet 2017.

**QUE** la firme EXP inc. s'engage à ne pas dépasser les coûts de son estimé, sans quoi, la firme EXP inc. devra assumer à ses frais le dépassement des coûts.

**QUE** la soumission soit annexée à la page 296 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2017-08-13

**Mandat à la firme d'arpenteur Brodeur, L'Heureux, Durocher pour le piquetage de l'emprise du Chemin du Barrage pour notre projet de reconstruction du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**

**ATTENDU** que la municipalité entreprendra au cours du mois de septembre des travaux de reconstruction du Chemin du Barrage;

**ATTENDU** que dans le cadre de son projet de reconstruction du Chemin du Barrage la municipalité doit s'assurer de son emprise de travail

**ATTENDU** que la firme Brodeur, L'Heureux, Durocher ont réalisé les travaux de rénovation cadastrale de la municipalité et ont les compétences nécessaires pour ce type de mandat;

**ATTENDU** que la soumission soumise par la firme Brodeur, L'Heureux, Durocher consiste à implanter ou trouver  $\pm 120$  points ou repères et faire la recherche bureau;  
(ATTENDU)

**ATTENDU** l'offre reçue à taux horaires de la firme Brodeur, L'Heureux, Durocher, estimés à 5 400\$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil accepte l'offre de la firme Brodeur, L'Heureux, Durocher estimés à 30 heures au taux horaire de 180\$/h pour un montant maximal de 5 400\$ taxes en sus, pour la réalisation du mandat de piquetage du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, travaux cités au préambule des présentes, conformément à l'offre de services déposée par la firme Brodeur, L'Heureux, Durocher en date du 28 juillet 2017.

**QUE** la soumission soit annexée à la page 296 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2017-08-14

**Demande de la municipalité de Saint-Narcisse à intégrer l'entente pour la pratique du hockey avec l'organisation du Hockey mineur de la MRC de Mékinac**

**ATTENDU** que les parents de la municipalité de Saint-Narcisse désirent faire pratiquer le hockey à leurs enfants avec l'organisation du Hockey mineur de la MRC de Mékinac;

**ATTENDU** que pour intégrer cette entente la municipalité de Saint-Narcisse devra recevoir le consentement unanime des municipalités suivantes : Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle, Saint-Adelphe, Saint-Séverin-de-Prouxville, Saint-Roch de Mékinac, Grandes-Piles et Hérouxville;

**ATTENDU** que la municipalité Saint-Narcisse accepte les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous forme d'annexe à la présente entente;

**ATTENDU** que cette annexe soit autorisée par résolution par toutes les municipalités;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse accepte la hausse des frais de glace pour le Sportium de Saint-Tite et les différentes modalités tel que cité dans une lettre datée du 27 juillet 2016;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse devra recevoir l'autorisation écrite de l'organisation du Hockey mineur de la ville de Shawinigan et de Hockey Mauricie pour un transfert des joueurs de Saint-Narcisse vers le Hockey mineur de Saint-Tite;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse demande officiellement à intégrer l'entente pour la pratique du hockey avec l'organisation du Hockey mineur de la MRC de Mékinac, suivant les différentes modalités pour y adhérer.

Adoptée à l'unanimité.

2017-08-15

**Mise à jour des rôles de perception, écritures comptables**

**ATTENDU** la réception d'une demande, de monsieur Yvon Jacob pour le crédit des différents services municipaux puisque le loyer situé au 321, rue Principale est vacant;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de monsieur Yvon Jacob, les taxes des différents services municipaux pour la vacance de son loyer étant situé au, 321, rue Principale à Saint-Narcisse;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes des différents services municipaux au dossier de monsieur Yvon Jacob en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, du loyer étant situé, au 321, rue Principale à Saint-Narcisse.

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour ajouter une licence de chien au dossier de madame Marie-Claude Leboeuf situé au 38, rang Bas-de-la-Grande-Ligne, pour ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Bernard Prieur situé au 170, rue Principale à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion

**Modification du règlement numéro 2016-06-518, visant à accepter le droit de stationner du côté Nord-Est de la rue Panneton entre la rue Saint-Arnaud et la rue Saint-François-Xavier, le samedi et le dimanche seulement, avis de motion**

Monsieur René Pinard, conseiller au siège numéro 1 donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2016-06-518, visant à permettre le droit de stationner du côté Nord-Est de la rue Panneton entre la rue Saint-Arnaud et la rue Saint-François-Xavier, le samedi et le dimanche seulement. Avis de motion.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Philippe Cloutier explique au conseil qu'il y a énormément de poussière dans la route Trépanier et qu'il faut que la municipalité remédie à cette situation. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, explique qu'il y aura une transition de ±75 mètres asphalté lors des travaux du rang Haut-de-la-Grande-Ligne, et que l'an prochain nous porterons une attention spécial à ce rang lors de l'épandage du calcium.

**(CLÔTURE)**

2017-08-16

**Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h27.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général